



COMMUNE
DE

RETTEL

57480

Téléphone : 03 82 83 72 09

Télécopie : 03 82 83 25 95

mairie.rettel@wanadoo.fr

VU :

- le Code de la Route ;

- le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de la Fête patronale du Dimanche 11 août 2024, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : **Interdiction de stationner sur le Pont SNCF**

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement sera interdit de part et d'autre du Pont SNCF situé rue de la Chartreuse **du Vendredi 9 août 2024 à 14h 00 au Lundi 12 août 2024 à 8h 00.**

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché sur le pont SNCF rue de la Chartreuse.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Rettel
- Mme la Responsable de l'UTR Thionville
- Madame La Présidente de l'association Foyer Communal

Chargé chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à RETTEL
Le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,

